

---

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant  
désignation des présidents des conseils de recours de  
l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice**

**A.Gt 14-09-2004**

**M.B. 04-10-2004**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, notamment l'article 97;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 10 mars 1998 relatif à l'organisation et au fonctionnement des conseils de recours de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - M. José Desiron, directeur général adjoint honoraire, est désigné en qualité de Président du Conseil de recours de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice de caractère non confessionnel.

**Article 2.** - M. Jacques Wilkin, directeur d'administration honoraire, est désigné en qualité de Président du Conseil de recours de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice de caractère confessionnel.

**Article 3.** - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2002 portant désignation des présidents des Conseil de recours de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice est abrogé.

**Article 4.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 10 septembre 2004.

**Article 5.** - La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 14 septembre 2004.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion  
sociale,

Mme M. ARENA

